



Conseil de la
biodiversité
de l'Ontario



STRATÉGIE DE LA BIODIVERSITÉ DE L'ONTARIO

2023-2030



Table des matières

Introduction	3
Objectifs de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2023	5
L'importance du leadership et des perspectives autochtones.....	6
La vision, la mission et les objectifs... 8	
Donner des moyens d'agir.....	9
Réduire les menaces.....	11
Accroître la résilience.....	14
Améliorer les connaissances.....	16
Transformer les investissements...18	
Conclusion.....	20

Introduction

La Stratégie de la biodiversité de l'Ontario (SBO) oriente les efforts de conservation dans l'ensemble de la province. Il s'agit en quelque sorte d'une liste de choses à faire qui nous aide à prendre des mesures favorables à la biodiversité, à lutter contre le changement climatique, à améliorer la santé humaine, à rendre nos communautés plus fortes et plus sécuritaires, et à soutenir l'économie.

La **vision**, la **mission** et les **objectifs** définissent le contexte des réalisations possibles grâce à la SBO et ce à quoi nous espérons que l'avenir ressemblera en Ontario.

Cinq orientations stratégiques reflètent les éléments essentiels à la préservation de la biodiversité :

- Donner des moyens d'agir
- Accroître la résilience
- Réduire les menaces
- Améliorer les connaissances
- Transformer les investissements

Chaque orientation stratégique comprend des cibles et des actions visant à centrer les efforts et à guider les mesures prises et les activités réalisées dans tous les secteurs.

LES CIBLES

Elles indiquent ce que nous voulons atteindre et incluent des moyens de mesurer nos progrès et un échéancier pour les accomplir.

LES ACTIONS

Elles décrivent les activités, les programmes et les autres efforts que nous pouvons réaliser pour atteindre les cibles fixées. Certaines actions s'adressent à des groupes ou secteurs particuliers, alors que d'autres relèvent de chacun et chacune d'entre nous.

« La protection de la diversité de la vie sur Terre, et des êtres humains qui en font partie intégrante, nécessite un consensus social et la participation de tous. C'est un défi qui doit être relevé non par quelques-uns mais par tous. »
— **Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2005**

Qu'est-ce que la biodiversité?

On entend par biodiversité la diversité de la vie sur Terre. Toute espèce vivante, y compris la nôtre, compte sur la biodiversité pour survivre.

La biodiversité nous procure un environnement sain, un air pur, des sols productifs, des aliments nutritifs et de l'eau propre et salubre.

Les avantages que nous apporte la biodiversité, appelés des services écosystémiques, nous maintiennent en bonne santé, contribuent à protéger nos maisons et nos familles contre les catastrophes naturelles comme les inondations, renforcent et nourrissent nos communautés, et font rouler notre économie.

Les cibles fixées ont une date butoir, en 2025 et en 2030, car c'est alors que nous rendrons compte de nos progrès sur le site *État de la biodiversité de l'Ontario*. Travailler à leur atteinte peut et doit avoir lieu aussi rapidement et efficacement que possible.

Les cibles et les actions ne constituent pas une liste exhaustive de tout ce qui doit être fait en Ontario. Le Conseil de la biodiversité de l'Ontario admet que davantage d'actions concrètes sont peut-être nécessaires pour traiter les questions de conservation déclarées prioritaires aux échelles locale et régionale.

Tirer profit des réussites passées

La Stratégie de la biodiversité de l'Ontario de 2023 repose sur les efforts positifs dont font état les versions de 2005 et de 2011. Le Conseil de la biodiversité de l'Ontario a dirigé, avec l'appui du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, le processus d'actualisation.

La tenue d'une vaste consultation publique a permis d'assurer la considération de nombreux points de vue, notamment en sollicitant des commentaires auprès de diverses régions géographiques et de différents groupes démographiques. Plus de 1 100 commentaires ont permis d'affiner et d'améliorer la stratégie. Merci à tous ceux et celles qui ont participé à la consultation.

La SBO : une partie d'un cadre plus vaste

La collaboration entre divers groupes pour réaliser cette stratégie contribuera aux efforts déployés partout au pays et dans le monde, notamment dans la foulée de la Stratégie canadienne de la biodiversité et des objectifs fixés dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (2021-2030).

Mesurer nos progrès

La Stratégie de la biodiversité de l'Ontario comporte un engagement à rendre compte tous les cinq ans de l'état de la biodiversité dans la province et des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs établis en matière de biodiversité. Le Conseil de la biodiversité de l'Ontario a rendu compte de l'état de la biodiversité en Ontario en 2010, 2015 et 2021.

Les rapports en découlant sont accessibles en ligne, sur le site *État de la biodiversité de l'Ontario* (en anglais seulement).

Le Conseil de la biodiversité de l'Ontario dirige la mise en œuvre de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario. Il est composé d'une quarantaine d'organismes de conservation, d'établissements universitaires, d'organisations autochtones et sectorielles ainsi que de ministères et organismes gouvernementaux qui collaborent à l'atteinte d'objectifs communs en matière de biodiversité.

La présente stratégie s'ajoute à celles de 2005 et 2011, et guidera nos efforts jusqu'en 2030.

ontariobiodiversitycouncil.ca/fr





Objectifs de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2023

1. D'ici à 2025, tous les secteurs ont élaboré des plans d'action à l'appui de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario; d'ici à 2030, ces plans sont mis en œuvre.
2. D'ici à 2025, la capacité de conserver la biodiversité est accrue à l'échelle individuelle; d'ici à 2030, tous agissent pour protéger et prendre soin de la biodiversité dans leur vie quotidienne.
3. D'ici à 2030, les programmes et les mesures de conservation de la biodiversité sont inclusifs et équitables, en plus de refléter les savoirs autochtones et des perspectives diverses.
4. D'ici à 2030, des méthodes d'aménagement du territoire visant à maintenir et à améliorer la biodiversité, comme les systèmes de patrimoine naturel, sont mises à profit aux échelles locale, régionale et provinciale.
5. D'ici à 2030, les effets néfastes des espèces envahissantes sur la biodiversité sont réduits davantage.
6. D'ici à 2030, les rejets de polluants nuisibles à l'environnement sont réduits à un niveau qui n'est pas nocif pour la biodiversité et les services écosystémiques.
7. D'ici à 2030, les effets du changement climatique sur la biodiversité sont réduits au minimum et la biodiversité est renforcée afin de soutenir l'atténuation de tels effets et l'adaptation.
8. D'ici à 2030, la consommation de ressources et la production de déchets par personne sont réduites et se situent dans les limites de la biocapacité de l'Ontario.
9. D'ici à 2025, les zones de restauration prioritaires sont définies; d'ici à 2030, des efforts sont déployés pour restaurer la biodiversité dans au moins 30 pour cent des zones prioritaires.
10. D'ici à 2030, grâce à des réseaux de zones protégées et de terres de conservation bien reliées, la préservation d'au moins 30 pour cent des écosystèmes terrestres et aquatiques est assurée.
11. D'ici à 2030, la conservation des espèces et des écosystèmes de l'Ontario suscitant des préoccupations est améliorée.
12. D'ici à 2030, le cadre de recherche, de surveillance et de production de rapports sur la biodiversité de l'Ontario est amélioré et accessible, en plus de refléter divers systèmes de connaissances et perspectives.
13. D'ici à 2030, les considérations relatives à la biodiversité sont intégrées dans les secteurs public et privé, notamment au moyen de la budgétisation, du financement, des investissements et de la divulgation financière.

L'importance du leadership et des perspectives autochtones

Le Conseil de la biodiversité de l'Ontario (le Conseil) voit les peuples autochtones comme des partenaires essentiels dans la conservation de la biodiversité et s'engage à « reconnaître et respecter la contribution des savoirs autochtones et locaux à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes ».¹

Il est nécessaire de faire place davantage au leadership autochtone dans le domaine de la conservation.

Les terres autochtones représentent environ 20 pour cent des territoires du globe et abritent 80 pour cent de la biodiversité restante – un signe que les peuples autochtones sont les gardiens les plus efficaces de l'environnement (Institut international du développement durable).

Le Conseil apprécie le travail accompli par les communautés et les organisations autochtones pour protéger et restaurer la biodiversité, transmettre les connaissances et inspirer des actions. Il y trouve une source de motivation.

Le Conseil s'efforcera de promouvoir, de soutenir et de créer des occasions d'accroître l'exercice du leadership et la participation des Autochtones dans le domaine de la conservation en Ontario. Il veillera :

- à la création d'un espace éthique, respectueux et coopératif, où les systèmes de savoirs interagissent conformément aux valeurs prônées;
- à la promotion de connaissances qui soutiennent le développement d'aires autochtones protégées (AAP) et d'autres projets menés par des Autochtones;
- au respect des droits et des revendications des peuples autochtones.

Nous sommes conscients qu'il ne s'agit là que d'une étape dans notre parcours vers la réconciliation et le renforcement des relations avec les populations autochtones, au bénéfice de la biodiversité et en vue d'un avenir meilleur.

Une stratégie pour tous

Pour protéger efficacement la biodiversité, nous avons besoin d'une approche englobant toute la société. Cela signifie que tous – le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, les personnes et les différents ordres de gouvernement – doivent collaborer à la mise en œuvre de cette stratégie.

En trouvant des moyens de coopération uniques et en créant de nouveaux partenariats afin de nous concentrer sur des objectifs communs, nous pouvons nous attaquer aux causes de la perte de biodiversité et renverser la vapeur pour atténuer les dommages déjà causés.

¹ PNUE/IPBES.MI/2/9, annexe 1, alinéa 2 [d]

L'urgence d'agir

« Nous ne pouvons pas vivre sans l'aide de la nature, et la nature ne peut pas vivre sans notre aide. Nous devons protéger la biodiversité de notre planète pour préserver l'avenir de nos écosystèmes, de notre climat, de notre santé et de notre humanité. »

— **Fondation des Nations Unies**

La biodiversité joue un rôle nourricier et enrichit nos vies. Aussi doit-elle être protégée.

La biodiversité diminue à un rythme alarmant à l'échelle mondiale. On estime que les populations d'animaux sauvages dans le monde ont subi un déclin de 69 pour cent depuis 1970 et que près d'un million d'espèces sont menacées d'extinction (Rapport Planète Vivante 2022 du Fonds mondial pour la nature).

En Ontario, la perte de biodiversité est plus rapide que sa conservation (rapport État de la biodiversité de l'Ontario, 2021). Certains de nos efforts pour protéger et restaurer la biodiversité ont des retombées positives, mais il faut en déployer davantage pour inverser cette tendance.





La vision, la mission et les objectifs

VISION POUR 2050

La biodiversité est valorisée, conservée et restaurée, et l'on vit en harmonie avec la nature.

MISSION POUR 2030

Prendre des mesures urgentes pour mettre fin à la perte de biodiversité et inverser la tendance au profit de tous les êtres vivants, y compris l'espèce humaine.

OBJECTIFS

- Donner à tous les moyens d'apprécier et de respecter la biodiversité, et d'agir pour la conserver, la rétablir et la gérer durablement
- Écouter les populations autochtones, apprendre auprès d'elles et poursuivre la réconciliation par la conservation de la biodiversité
- Gérer la biodiversité de manière durable, inclusive et équitable
- Mobiliser des ressources humaines et financières pour intensifier les mesures de conservation de la biodiversité
- Protéger, restaurer et rétablir la diversité des écosystèmes et des espèces ainsi que la diversité génétique, et faire valoir les avantages que la biodiversité procure à tous les êtres vivants

Donner des moyens d'agir

La société est davantage consciente de l'importance de la biodiversité et des principales menaces qui pèsent sur elle. Bien que la sensibilisation ne cesse de croître, nous n'en faisons toujours pas assez pour mettre fin à la perte de biodiversité en Ontario.

Cette orientation stratégique prévoit des moyens d'encourager une participation plus active et inclusive à la conservation de la biodiversité, et d'intégrer les valeurs de la biodiversité dans tous les secteurs de l'économie.

CIBLES

1



D'ici à 2025, tous les secteurs ont élaboré des plans d'action à l'appui de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario; d'ici à 2030, ces plans sont mis en œuvre.

2



D'ici à 2025, la capacité de conserver la biodiversité est accrue à l'échelle individuelle; d'ici à 2030, tous agissent pour protéger et prendre soin de la biodiversité dans leur vie quotidienne.

ACTIONS PRIORITAIRES

1. Élaborer et mettre en œuvre des plans visant à intégrer les valeurs de la biodiversité à tous les échelons de gouvernement et dans les secteurs des affaires, de la santé, de l'éducation, de l'industrie, des ressources naturelles et des organismes sans but lucratif
2. Adapter les systèmes de gouvernance, notamment en renforçant les lois et les politiques pour soutenir les mesures prises en faveur de la biodiversité
3. Explorer des moyens créatifs pour obtenir des résultats positifs en matière de biodiversité, comme la reconnaissance des droits de la nature
4. Appuyer et élargir les efforts d'intendance et de protection de la biodiversité par les communautés autochtones, les propriétaires fonciers et les collectivités locales
5. Soutenir les communautés autochtones dans l'identification, la préservation et la protection des espèces revêtant une importance culturelle fondamentale et de leurs habitats
6. Continuer d'acquérir et d'échanger des éléments d'information sur les liens entre la biodiversité et la santé humaine, le changement climatique et l'économie
7. Poursuivre l'intégration de l'éducation à la biodiversité à tous les niveaux et dans tous les types de programmes d'études, y compris dans l'éducation non formelle et dans des domaines non traditionnels comme les affaires, l'ingénierie, la santé et les politiques publiques
8. Accroître la disponibilité des outils et des formations pouvant soutenir les mesures prises en faveur de la biodiversité

CIBLES



3 D'ici à 2030, les programmes et les mesures de conservation de la biodiversité sont inclusifs et équitables, en plus de refléter les savoirs autochtones et des perspectives diverses.

ACTIONS PRIORITAIRES

9. Encourager une participation équitable et significative à la prise de décisions et à la conservation de la biodiversité, notamment en mobilisant les jeunes, les nouveaux Canadiens et nouvelles Canadiennes, les communautés autochtones et d'autres groupes sous-représentés
10. Collaborer avec les communautés et les organisations autochtones, et les aider à élaborer et à mener des initiatives de conservation de la biodiversité

Travailler avec les différents secteurs

Par « différents secteurs », nous entendons toute les personnes appelées à agir, notamment celles qui :

- œuvrent dans la sphère publique, dans une entreprise privée ou dans un organisme sans but lucratif;
- procèdent à l'extraction ou à la récolte de matières premières, comme les agrégats, ou font de l'exploitation minière, de la sylviculture ou de l'agriculture;
- construisent ou fabriquent des produits finis en utilisant des matières premières, comme la construction de maisons et de commerces, l'usinage et la transformation;
- offrent des services dans des domaines comme les loisirs, le tourisme, la vente au détail, les divertissements, les transports et les sociétés financières;
- transmettent des connaissances ou se livrent à des activités intellectuelles, notamment en matière de recherche, de consultation et d'éducation.

Qu'est-ce que l'intégration de la biodiversité?

Intégrer la biodiversité, c'est en tenir compte dans les processus décisionnels de façon à ce qu'elle devienne l'affaire de tous et fasse partie du quotidien. Sur le plan individuel et en tant que citoyens et citoyennes, nous avons la responsabilité de prendre soin des ressources que nous utilisons et dont nous dépendons. Des emplettes que nous faisons aux fleurs que nous plantons dans nos jardins en passant par les décisions que nous prenons dans la gestion d'entreprises ou la prestation de services à la collectivité, nous pouvons tous influencer sur la biodiversité. Nos choix et nos gestes déterminent en fin de compte l'état de la biodiversité d'aujourd'hui et celle de demain.





Réduire les menaces

Pour préserver la biodiversité, nous devons nous pencher sur les façons dont les humains la détruisent et la dégradent, en Ontario et dans le monde entier.

Cette orientation stratégique prévoit des moyens d'améliorer l'état des espèces et des écosystèmes, et d'aider à prévenir une nouvelle perte de biodiversité en réduisant et en éliminant les menaces qui pèsent sur la biodiversité ainsi que leurs répercussions.

CIBLES

4  D'ici à 2030, des méthodes d'aménagement du territoire visant à maintenir et à améliorer la biodiversité, comme les systèmes de patrimoine naturel, sont mises à profit aux échelles locale, régionale et provinciale.

5  D'ici à 2030, les effets néfastes des espèces envahissantes sur la biodiversité sont réduits davantage.

ACTIONS PRIORITAIRES

11. Opter pour des approches d'aménagement du territoire intégrées qui préservent la biodiversité dans les écosystèmes terrestres et aquatiques
12. Identifier les zones clés pour la biodiversité et améliorer leur gestion et leur conservation
13. Maintenir et développer l'infrastructure naturelle sur les terrains municipaux et privés afin de soutenir la biodiversité et de renforcer la résilience climatique au sein des villes et des communautés
14. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de prévention pour les principales voies d'introduction des espèces envahissantes
15. Concevoir et appliquer des outils de surveillance et de contrôle innovants pour les espèces envahissantes posant un risque élevé
16. Collaborer et développer des partenariats entre les communautés autochtones et locales, les organismes de conservation et l'ensemble des administrations publiques pour gérer les espèces envahissantes
17. Poursuivre et renforcer les efforts de maîtrise, de gestion et d'élimination des espèces envahissantes nuisibles

CIBLES

6



D'ici à 2030, les rejets de polluants nuisibles à l'environnement sont réduits à un niveau qui n'est pas nocif pour la biodiversité et les services écosystémiques.

7



D'ici à 2030, les effets du changement climatique sur la biodiversité sont réduits au minimum et la biodiversité est renforcée afin de soutenir l'atténuation de tels effets et l'adaptation.

8



D'ici à 2030, la consommation de ressources et la production de déchets par personne sont réduites et se situent dans les limites de la biocapacité de l'Ontario.

ACTIONS PRIORITAIRES

18. Examiner, renforcer et mettre en œuvre des stratégies visant à réduire la pollution nocive dans l'environnement
19. Élaborer et mettre en œuvre des approches qui tirent parti de la capacité de la biodiversité à réduire les polluants et à améliorer la qualité de l'air et de l'eau ainsi que la santé des sols
20. Soutenir les stratégies, comme la lutte antiparasitaire intégrée et la gestion des éléments nutritifs, qui réduisent les polluants, soutiennent la biodiversité et maintiennent et renforcent la sécurité alimentaire

21. Concevoir, utiliser et intégrer des outils et des approches qui renforcent la résilience de la biodiversité face au changement climatique
22. Promouvoir et mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature ou des approches axées sur les écosystèmes pour renforcer l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci

23. Rendre compte de l'empreinte écologique et de la biocapacité de l'Ontario, et promouvoir l'utilisation des constatations en découlant dans la prise de décisions
24. Accroître la sensibilisation et l'accès à l'information relative à la consommation et aux déchets (p. ex. aliments, eau, plastiques)
25. Soutenir et encourager les mesures prioritaires visant à réduire les niveaux de consommation de ressources et de production de déchets afin de respecter la biocapacité de l'Ontario



Quelles sont les principales menaces à la biodiversité?

La perte d'habitat et le changement d'affectation des terres entraînent les effets négatifs les plus importants et les plus immédiats sur les écosystèmes terrestres et d'eau douce.

Une espèce envahissante est définie comme une espèce non indigène et nuisible de plante, d'animal et de microorganisme dont l'introduction ou la propagation menace l'environnement, l'économie ou la société, y compris la santé humaine.

La croissance démographique compte parmi les principales pressions exercées sur la biodiversité de l'Ontario. La population de l'Ontario est estimée à 15,39 millions de personnes en 2023 (Statistique Canada) et devrait atteindre 20,4 millions en 2046 (ministère des Finances de l'Ontario, 2022).

Nos industries et nos modes de consommation génèrent de la pollution sous forme de rejets dans l'air, le sol et l'eau. Des dizaines de milliers de polluants circulent actuellement dans les écosystèmes de la Terre et beaucoup d'entre eux ont des répercussions à grande échelle sur la biodiversité.

La surconsommation et l'exploitation non durable entraînent un gaspillage de ressources et d'aliments, ce qui nécessite l'utilisation de plus de terres, laissant moins d'espace pour les zones naturelles. La fabrication de produits et d'aliments jetés inutilement augmente la pollution et appauvrit les écosystèmes sains.

Le changement climatique pose une menace croissante pour la biodiversité. Il nuit à la biodiversité par des changements de température affectant l'air et l'eau, des modifications aux précipitations et la création de conditions météorologiques extrêmes, qui peuvent rendre les habitats inadaptés aux plantes et aux animaux indigènes.

Des solutions fondées sur la nature

Les solutions fondées sur la nature consistent entre autres en des activités qui utilisent la nature pour contribuer à résoudre de grands problèmes de société, tels que le changement climatique, la perte de biodiversité et la protection de la santé et du bien-être humains. Ces solutions diffèrent des mesures de conservation habituelles, car elles s'attaquent à plusieurs problèmes en même temps en travaillant avec la nature, généralement à moindre coût, et en créant de multiples avantages pour les populations et la planète entière.

Accroître la résilience

Les écosystèmes diversifiés sont plus résistants face au changement. Un écosystème sain peut mieux résister aux perturbations et aux facteurs de stress, comme les inondations, la sécheresse, la chaleur extrême, les espèces envahissantes et la pollution, et se rétablir.

Cette orientation stratégique prévoit des moyens de maintenir, de restaurer et de rétablir les fonctions des écosystèmes et de protéger la diversité des espèces.

CIBLES

9



D'ici à 2025, les zones de restauration prioritaires sont définies; d'ici à 2030, des efforts sont déployés pour restaurer la biodiversité dans au moins 30 pour cent des zones prioritaires.

10



D'ici à 2030, grâce à des réseaux de zones protégées et de terres de conservation bien reliées, la préservation d'au moins 30 pour cent des écosystèmes terrestres et aquatiques est assurée.

ACTIONS PRIORITAIRES

26. Accroître la disponibilité d'espèces indigènes appropriées pour les projets de restauration, qui sont adaptées à leur environnement de croissance actuel et futur
27. Identifier et hiérarchiser des écosystèmes terrestres et aquatiques et en entreprendre la restauration écologique, dans les zones urbaines, rurales et sauvages
28. Soutenir et mettre à profit des approches diverses et novatrices (p. ex. aménagement de zones clés pour la biodiversité, recours à d'autres méthodes de conservation par zone et création de zones protégées et conservées autochtones) pour accroître la protection et la conservation par zone de la biodiversité sur les terres publiques et privées (p. ex. fiducies foncières, terres institutionnelles et terres occupées par des entreprises)
29. Identifier et conserver des corridors écologiques, et maintenir une connectivité paysagère, dans les zones urbaines, rurales et sauvages
30. Repérer et protéger des refuges climatiques en Ontario, et élaborer des plans de gestion connexes

CIBLES

11



D'ici à 2030, la conservation des espèces et des écosystèmes de l'Ontario suscitant des préoccupations est améliorée.

ACTIONS PRIORITAIRES

31. Rendre compte de l'état des espèces et des écosystèmes afin de réaliser les activités de conservation selon un ordre prioritaire
32. Évaluer la vulnérabilité des espèces et des écosystèmes face aux menaces (p. ex. le changement climatique et les espèces envahissantes), et élaborer et mettre en œuvre des politiques et des plans de gestion pour réduire cette vulnérabilité
33. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de la gestion des ressources génétiques pour les espèces sauvages de l'Ontario (p. ex. les semences indigènes)
34. Promouvoir des approches multi-espèces pour le rétablissement des espèces en péril





Améliorer les connaissances

L'amélioration et le rapprochement de différents éléments d'information grâce à l'acquisition de connaissances scientifiques et traditionnelles peuvent nous aider à mieux comprendre la biodiversité et ce que nous devons faire pour la protéger.

Cette orientation stratégique prévoit des moyens d'enrichir et de transmettre les connaissances sur la biodiversité, de mettre en place des mesures de suivi et d'évaluation, et de mieux comprendre ce qui motive des personnes et des secteurs à travailler à la conservation de la biodiversité.

CIBLES

12



D'ici à 2030, le cadre de recherche, de surveillance et de production de rapports sur la biodiversité de l'Ontario est amélioré et accessible, en plus de refléter divers systèmes de connaissances et perspectives.

ACTIONS PRIORITAIRES

35. Respecter et préserver les connaissances, les innovations et les pratiques des peuples autochtones, et investir en elles afin de soutenir la conservation de la biodiversité
36. Soutenir les programmes communautaires de surveillance et de production de rapports relatifs à la conservation de la biodiversité, et en élargir la portée
37. Examiner et mettre à jour régulièrement l'état des connaissances sur la biodiversité de l'Ontario
38. Poursuivre et améliorer la production de rapports sur l'état de la biodiversité de l'Ontario ainsi que sur les objectifs en matière de biodiversité, à intervalles de cinq ans, élargir l'accès aux données et communiquer l'information relative à la biodiversité
39. Étudier et soutenir le développement de l'indice Planète vivante de l'Ontario



Un espace éthique en matière de conservation de la biodiversité

Il peut être difficile de trouver un terrain d'entente lorsque la langue, les niveaux de pouvoir, la propriété, l'échelle et les délais diffèrent. Une approche susceptible d'aider dans un tel contexte est la création et le maintien d'un « espace éthique » où le pouvoir asymétrique est équilibré et où diverses visions du monde sont respectueusement présentées.

« L'espace éthique consiste à créer un lieu où les systèmes de savoirs peuvent interagir dans un souci de respect mutuel, de bienveillance, de générosité et de promotion d'autres valeurs et principes fondamentaux. Cette approche repose sur la conviction que tous les systèmes de savoirs sont égaux. » — **Nous nous levons ensemble, rapport du Cercle autochtone d'experts**

La création d'un espace propice à la collaboration dans le cadre d'efforts de conservation peut apporter de nouvelles perspectives et approches en matière de gestion de l'environnement, et inciter à remettre en question les systèmes de gestion de la conservation qui prévalent. Contrairement aux approches « occidentales » (non autochtones), principalement axées sur les perspectives humaines, l'espace éthique dans la conservation peut contribuer à garantir que le bien-être de toutes les créatures est pris en compte.

Transformer les investissements

En plus d'inclure la biodiversité dans les bilans de tous les secteurs, le coût de l'inaction doit être calculé afin que nous amener à mieux comprendre et gérer la biodiversité et son rôle comme pilier de notre économie et de nos communautés.

Cette orientation stratégique prévoit des moyens novateurs d'estimer la valeur de la biodiversité, de stimuler la croissance économique et de financer la conservation.

CIBLES

- 13** D'ici à 2030, les considérations relatives à la biodiversité sont intégrées dans les secteurs public et privé, notamment au moyen de la budgétisation, du financement, des investissements et de la divulgation financière.

ACTIONS PRIORITAIRES

40. Étudier des solutions pour accroître le financement de la biodiversité
41. Examiner et renforcer les outils économiques, comme les mesures incitatives, qui encouragent la conservation et stimulent les investissements privés, comme les obligations vertes
42. Élargir les principes de comptabilité et de divulgation, et rendre les données disponibles afin d'intégrer la valeur économique de la biodiversité et des services écosystémiques aux prises de décisions
43. Travailler avec et au sein des institutions financières pour obtenir des résultats positifs en matière de biodiversité et faire valoir la résilience climatique comme condition de financement, par exemple pour l'aménagement du territoire et l'extraction des ressources

La biodiversité et l'économie

La biodiversité génère des biens et des services écosystémiques dont nous dépendons tous les jours. Cependant, les bienfaits dont nous profitons grâce à elle sont souvent ignorés ou cachés, à moins d'être commercialisables, comme du bois d'œuvre ou des produits issus de la pêche. La production non marchande, par exemple la pureté de l'air apportée par la biodiversité, est pourtant tout aussi précieuse, et les données sont probantes à cet égard : le fait d'exclure la biodiversité de l'évaluation économique et de la comptabilité a érodé des possibilités économiques et contribué à des coûts et des effets négatifs pour la société et l'environnement.

L'investissement dans la biodiversité a des retombées économiques positives et peut stimuler la demande de produits et de services auprès des entreprises locales (p. ex. pépinières, agrégats, équipement). La coopération entre le gouvernement de l'Ontario, des organismes non gouvernementaux et le secteur privé, par exemple, a permis de mieux prendre en compte les valeurs liées à la biodiversité dans l'aménagement des terres. Une gestion durable des forêts en témoigne.



Conclusion

Si nous voulons réussir à conserver la riche diversité biologique de l'Ontario, nous avons tous un rôle à jouer, aujourd'hui et à l'avenir.

Les actions et les cibles figurant dans la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario établissent un cadre pour la coordination des efforts de conservation de la biodiversité dans toute la province, mais les perspectives, immenses, sont plus vastes.

Au-delà des mesures que nous prenons sur le plan individuel, le présent document doit inciter les secteurs et les groupes de l'Ontario à faire preuve de créativité et à prendre la responsabilité de leur propre plan d'action ou de mise en œuvre de la préservation de la biodiversité.

Ce que vous pouvez faire pour aider à préserver la biodiversité

- Sortez et découvrez la biodiversité! Partagez votre passion pour la nature.
- Réduisez votre empreinte écologique à l'école, à la maison et au travail : refusez, réduisez, réutilisez, réparez et recyclez.
- Achetez des produits locaux, des produits agricoles et d'autres biens et services d'ici.
- Roulez moins! Optez plutôt pour la marche, le vélo et le transport en commun pour vous déplacer.
- Utilisez moins d'énergie et d'eau : vous réduirez vos factures d'énergie et préserverez les ressources naturelles.
- Mettez à profit vos talents et offrez votre temps – faites du bénévolat et participez à des activités d'intendance de la biodiversité.
- Faites attention aux espèces envahissantes. Apprenez à les connaître et aidez-nous à prévenir leur propagation.
- Contribuez à la surveillance de la biodiversité dans votre jardin, votre quartier ou votre communauté en enrichissant vos connaissances sur le plan scientifique.
- N'ayez pas peur de vous salir : plantez des arbres et des fleurs indigènes, et faites pousser vos propres aliments.